

Championnats d'Europe UEC 2018
VTT de la Jeunesse

XCR - XCO

Pila (Italie)
22-25 août 2018

Guide Technique
(v3)

1. ORGANISATION

1.1. COMITE LOCAL D'ORGANISATION (LOC)

Président	M. Piccolo Felice
Adjoint	M. Liporace Antonio
Gestion	M. Pesse Paolo
Membres	M. Pantuso Natalie M. Vincenzetti Stefania

1.2. REPRESENTANTS UEC

Comité de gestion UEC	M. Rocco Cattaneo (SUI), Président Mme. Agata Lang (POL), Adjointe M. Alexander Gusyatnikov (RUS), Adjoint M. Henrik Jess Jensen (DEN), Adjoint M. Martin Wolf (GER), Membre M. Sahib Alakbarov (AZE), Membre M. Alasdair MacLennan (GBR), Membre
Secrétaire Général UEC	M. Enrico Della Casa (ITA)
Commission UEC VTT	M. Thierry Marechal (BEL), Président Mme. Elena Valentini (ITA), Membre M. Henrik Hakala Dahle (NOR), Membre M. Jurgen Pail (AUT), Membre
Délégué Technique UEC	Mme. Elena Valentini (ITA) M. Jurgen Pail (AUT)
Attaché de Presse UEC	M. Stefano Bertolotti (ITA)
Attaché de Presse LOC	M. Luca Casali (ITA)
Photographe UEC	à confirmer

1.3. COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président du Collège des Commissaires	Giorgio BARUFFI (ITA)
Membre du Collège des Commissaires	Piera Angela BENSI (ITA)
Membre du Collège des Commissaires	Annamaria FRANZINELLI (ITA)
Membre du Collège des Commissaires	Elisa MARRAS (ITA)
Commissaire Adjoint	Anna GALUPPINI (ITA)
Commissaire Adjoint	Lordana MOLLO (ITA)
Secrétaire du Jury	Michela VIDONI (ITA)
Juge à l'arrivée	Giuseppe CANAZZA (ITA)

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. VOYAGE ET HEBERGEMENT

Les frais de voyage et d'hébergement à destination et en provenance de Pila (Italie) doivent être couverts par les équipes enregistrées.

Aéroport le plus proche :
Aéroport CASELLE TORINO - 115 km d'Aoste - 131 km de Pila

Tous les participants doivent détenir une carte d'identité valable. Les obligations de visa doivent être respectées.

Tous les coureurs et les accompagnateurs doivent posséder une assurance valable en Italie.

Visas

Chaque équipe est responsable de l'obtention des documents pour les accès appropriés de leur délégation.

Pour toute demande de lettre d'invitation, veuillez contacter l'UEC : mail@uec.ch

Hôtels officiels UEC

http://www.pilabikeplanet.it/dove_dormire

Plan Bois
0165 521036
info@planbois.it

Chalet des Alpes
0165 521017
info@chaletdesalpes.it

Etoile de Neige
0165 521541
info@etoiledeneige.it

I picchi affittacamere
0165 59920
info@bbpila.com

La Chance
0165 1773022
info@hotellachancepila.it

Lo sabot
0165 521134
sabotpila@hotmail.com

Luca case vacanze
328 3244752

Hotel della Nouva
0165 521005
info@hoteldellanouva.it

Chambres d'hotes Les Fleurs
348 3721169
giuridico.s@libero.it

Zone Equipe

Pour réserver une Zone Equipe, veuillez utiliser le formulaire de réservation officiel de la Zone Equipe :

http://www.pilabikeplanet.it/area_team

2.2. SERVICE MEDICAL – URGENCES – AUTORITES LOCALES

MEDECIN OFFICIEL DE LA COURSE à confirmer

HOPITAUX

Umberto Parini viale Ginevra 3 Aosta,
croisement avec la route nationale SS du Gran San Bernardo
Téléphone +39 0165 5431

Centro traumatologico c/o contro commerciale Pila 2000
11020 Gressan Pila
Téléphone +39 0165 521114

AMBULANCE : 118

POLICE

Préfecture d'Aoste Corso Battaglione Aosta, 169 - Aosta
Ville : AOSTA – Province : AO – Téléphone +39 0165279111

Police routière Corso Battaglione Aosta 169 - Aosta – Téléphone : +39 0165 279300

2.3. ACCREDITATION EQUIPES / OFFICIELS

Les Equipes et les Officiels pourront retirer leurs accréditations le mardi 21 août

de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30

dans les bureaux de la permanence à l'adresse suivante :

Stand Scuola di Sci di Pila
Frazione Pila, n. 91
11020 Gressan (AO) - Italia

Veillez vous assurer de retirer votre accréditation avant d'arriver sur le site : elle vous sera demandée pour accéder à toutes les parties du site. Les accréditations doivent être portées et visibles chaque fois que vous passez les contrôles d'accréditation.

Les accréditations pour la zone technique seront remises à la fin de la réunion technique.

2.4. PRESSE

PERMANENCE PRESSE – CENTRE DE PRESSE UEC

La Permanence Presse et la Salle de Presse se situent au rez-de-chaussée de :

Scuola di Sci di Pila Frazione Pila, n. 91 11020 Gressan (AO) - Italia

Une accréditation est nécessaire pour accéder au Centre de Presse UEC.

HORAIRES PERMANENCE PRESSE – CENTRE DE PRESSE UEC

Mardi 21 août	08h30 – 19h00
Mercredi 22 août	08h30 – 19h00
Jeudi 23 août	08h30 – 19h00
Vendredi 24 août	jour de repos
Samedi 25 août	08h30 – 19h00

ACCREDITATION PRESSE

Pour faire une demande d'accréditation presse, visitez le site Internet de l'UEC (page dédiée www.uec.ch).

L'accréditation presse et les dossards des photographes peuvent être collectés à la permanence presse le mardi 21 août de 15h00 à 18h00.

Pour toute question supplémentaire, veuillez contacter M. Stefano Bertolotti - s.bertolotti@uec.ch

3. REUNIONS OFFICIELLES

3.1 REUNION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

Mardi 21 août de 14h00 à 15h00

Au bureau des Commissaires situé dans la salle de réunions de

Scuola di Sci di Pila Frazione Pila, n. 91 11020 Gressan (AO) - Italia

3.2. CONTROLE DES LICENCES / CONFIRMATION / DISTRIBUTION DES DOSSARDS

Le contrôle des licences, la confirmation initiale des coureurs, la remise des dossards et des transpondeurs seront organisés

mardi 21 août de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

dans les permanences situées au

Stand Scuola di Sci di Pila Frazione Pila, n. 91 11020 Gressan (AO) - Italia

Les directeurs sportifs devront confirmer tous les engagés et présenter toutes les licences (avec passeports ou cartes d'identité).

Les dossards seront distribués à ce moment-là. Compte tenu du grand nombre d'équipes inscrites, En raison du nombre élevé d'équipes inscrites, une représentation maximale de deux représentants par équipe est requise pour assister à cette réunion.

Les transpondeurs seront également distribués avec les dossards et doivent être restitués immédiatement après la course à la Permanence. Une pénalité de 130 € sera appliquée pour chaque transpondeur qui ne sera pas restitué.

3.3. REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Mardi 21 août 17h00 - 18h00 (pour toutes les courses et toutes les catégories d'âge)

- **Salle de la réunion des directeurs sportifs :**

Stand Scuola di Sci di Pila Frazione Pila, n. 91 11020 Gressan (AO) - Italia

Les personnes suivantes doivent y participer :

- Président de la Commission UEC VTT
- Commissaires UCI et supplémentaires
- Directeurs sportifs
- Directeur de l'événement
- Délégués techniques UEC

4. CALENDRIER DES COMPETITIONS

Mercredi 22 août	Contre-la-montre Individuel (TT) 10h00 Hommes fin Femmes 13-14 13h00 Hommes fin Femmes 15-16
Jeudi 23 août	Team Relay (XCR) 09h00-10h30 Entraînement officiel 11h00 Hommes/Femmes 13-14 <i>Cérémonies protocolaires</i> 13h00 Hommes/Femmes 15-16 <i>Cérémonies protocolaires</i>
Vendredi 24 août	jour de repos Reconnaissance du parcours possible
Samedi 25 août	Cross-Country XCO 08h30-09h30 Entraînement officiel 10h00 Hommes 13-14 <i>Cérémonies protocolaires</i> 12h00 Femmes 13-14 <i>Cérémonies protocolaires</i> 14h00 Hommes 15-16 <i>Cérémonies protocolaires</i> 16h00 Femmes 15-16 <i>Cérémonies protocolaires</i>

5. REGLEMENT PARTICULIER DE LA COURSE

ARTICLE 1. REGLES GENERALES

- 1.1 Les Championnats d'Europe UEC 2018 VTT de la Jeunesse sont organisés par l'Union Européenne de Cyclisme (UEC) en coopération avec Pilabike Planet ASD et la Fédération Italienne de Cyclisme.

La préparation technique et la coordination seront confiés à : Pilabike Planet ASD

Directeur technique : M. Paolo Pesse

- 1.2 L'événement sera organisé en conformité avec le règlement de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et celui-ci fera foi pour tout ce qui n'est pas mentionné dans ce document.

- 1.3 Les Championnats d'Europe UEC 2018 VTT de la Jeunesse sont composés des courses suivantes :

- Contre-la-montre Individuel (pour fixer l'ordre de départ de XCR et XCO, aucun titre européen sera attribué)
- Team Relay (XCR)
- Cross-Country format Olympique (XCO)

Ces Championnats peuvent être disputés par des coureurs inscrits par leur directeur sportif comme Equipe Nationale et/ou Equipes de Club ou Equipe Mixte.

ARTICLE 2. TYPE D'EVENEMENT

- 2.1 L'événement est ouvert aux athlètes des catégories 13-14 (U15) et 15-16 (U17).

- 2.2 Les catégories d'âge pour lesquelles le titre de Champion d'Europe sera attribué sont les suivantes :

XCR Equipe 13-14 ans (U15)
XCR Equipe 15-16 ans (U17)

XCO Hommes 13-14 ans (U15 Hommes)
XCO Femmes 13-14 ans (U15 Femmes)

XCO Hommes 15-16 ans (U17 Hommes)
XCO Femmes 15-16 ans (U17 Femmes)

ARTICLE 3. PARTICIPATION

3.1. Les équipes/coureurs doivent s'inscrire en utilisant le formulaire d'inscription ci-joint.

INSCRIPTION DES EQUIPES

L'inscription des équipes ouvrira le 1er juillet 2018.

Date limite d'inscription : mardi 7 août 2018.

Les frais d'inscription des équipes s'élèvent à € 180,00 pour toutes les catégories.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE XCO

L'inscription individuelle des coureurs XCO ouvrira le 1er juillet 2018.

Date limite d'inscription : mardi 7 août 2018.

Les frais d'inscription individuelle des coureurs XCO s'élèvent à € 60.

Ces coureurs partiront au fond de la grille de départ (en suivant toutes les équipes) de façon aléatoire. Nous recommandons, de ce fait la formation, d'équipes mixtes.

3.2 Composition des équipes : les équipes 13-14 et 15-16 sont composées de **3 coureurs**

1 femme et 2 hommes
2 femmes et 1 homme
3 femmes

3.3 Contre-la-montre individuel

Tous les coureurs doivent participer à cet événement.

L'ordre de départ de XCR et XCO sera établi en fonction des résultats du Contre-la-Montre Individuel (aucun Titre Européen sera attribué).

Pour l'ordre de départ de XCR, le classement de l'équipe sera obtenu en additionnant le temps des 3 coureurs.

Pour l'ordre de départ de XCO, le classement de chaque coureur sera pris en compte.

3.4 Team Relay (XCR)

La grille de départ se basera sur les résultats du Contre-la-Montre Individuel (voir 3.3)

3.5 Cross Country Olympic (XCO)

La grille de départ se basera sur les résultats du Contre-la-Montre Individuel (voir 3.3)

3.5.1 L'âge d'un coureur est déterminé par la différence entre l'année de l'épreuve et l'année de naissance du coureur.

ARTICLE 4. ASSISTANCE TECHNIQUE

Les règles UCI suivantes seront applicables :

4.2.044

Aucun coureur ne peut faire demi-tour sur le parcours pour atteindre une zone de ravitaillement / assistance technique, sous peine de disqualification. Un coureur peut faire demi-tour sans gêner les autres concurrents uniquement à l'intérieur de la zone de ravitaillement / assistance technique.

4.2.045

L'assistance technique pendant une course est autorisée sous réserve des conditions ci-dessous.

4.2.046

L'assistance technique autorisée pendant une course consiste à réparer ou remplacer une pièce du vélo, à l'exception du cadre.

Le changement de vélo n'est pas autorisé et le coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

4.2.047

L'assistance technique peut être effectuée uniquement dans les zones de ravitaillement / assistance technique.

4.2.048

Les pièces de rechange et les outils de réparation doivent être entreposés dans ces zones. Les réparations et les changements de pièces peuvent être effectués par le coureur lui-même ou un coéquipier, un mécanicien de l'équipe ou une assistance technique neutre.

4.2.049

En plus de l'assistance technique dans les zones de ravitaillement, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones uniquement entre coureurs d'une même équipe.

Les coureurs peuvent transporter des outils et des pièces de rechange à condition que ceux-ci n'impliquent pas de danger pour eux-mêmes ou pour les autres concurrents.

ARTICLE 5. ASSISTANCE TECHNIQUE / ZONES DE RAVITAILLEMENT

Dans les courses XCO, 1 double zone ou 2 zones d'assistance technique / ravitaillement seront mises en place.

L'emplacement des zones d'assistance technique / de ravitaillement est indiqué en annexe.

Pour l'épreuve de cross-country team relay pendant les championnats du monde et, le cas échéant, pendant les championnats continentaux, une zone de ravitaillement / assistance technique peut être mise en place uniquement pour le support technique, sur décision du président du collège des commissaires. Pour des raisons de clarté, le ravitaillement dans la zone de ravitaillement / assistance technique n'est pas autorisé pour les épreuves de cross-country team relay.

(4.2.036. texte modifié le 01.01.2017)

Les accréditations Assistance technique / Zone de ravitaillement seront distribuées lors de la confirmation des coureurs.

ARTICLE 6. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

En conformité avec les articles 1.2.112 et 1.2.113 du Règlement UCI, les 3 meilleurs coureurs de chaque catégorie doivent assister à la cérémonie protocolaire officielle.

Sauf indication contraire, les coureurs qui assistent aux cérémonies officielles doivent porter les tenues de compétition.

Les coureurs doivent se présenter au podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 7. PRIX ET PRIMES

Maillot et médailles

Chaque Championnat d'Europe sera récompensé par :

1ère place : maillot de champion et médaille d'or

2ème place : médaille d'argent

3ème place : médaille de bronze

ARTICLE 8. PENALITES

Seul le tableau des pénalités UCI est applicable.

ARTICLE 9. RESPONSABILITES

Les organisateurs et l'UEC ne seront en aucun cas responsables des accidents ou dommages survenant lors des entraînements et des compétitions.

Les organisateurs et l'UEC déclinent toute responsabilité vis-à-vis des coureurs et autres en cas d'accident.

Pour tous les cas qui ne sont pas contemplés dans ce règlement particulier, le Règlement de l'UCI sera appliqué. Tout problème sera résolu entre les organisateurs, le Collège des Commissaires et les officiels de l'UEC.

Lausanne (SUI), 22 mai 2018